

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du vendredi 7 janvier 2022

Etaient présents : Michel Lafont, Julien Gauchard, Rodolphe Guillaumont, Géraldine Herman, Eric David, Romain Meyer, Catherine Domenichini

Absent excusé : Sonia Stengel

Absent non excusé : Max Gallon

Procuration : Cyril Courrioux à Romain Meyer

Date de convocation : 03 janvier 2022

Secrétaire de séance : Eric David

Ouverture de la séance du conseil à 12H30

1) Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité de catégorie C

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les difficultés rencontrées sur le remplacement de Mme Cécile CHABROL au poste de secrétaire général de la commune.

La solution la plus pertinente semble être de recourir à l'embauche d'un temps partiel pour les actes ordinaires de la gestion de la mairie et de recourir à l'externalisation pour les dossiers ne pouvant être gérés en interne.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet de (20/35).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

2) Mission d'accompagnement – société AICO, aide et conseils aux collectivités

Le prestataire qui aura à accompagner les élus et agents de la commune doit donc disposer d'une bonne connaissance des du contexte territorial et local ainsi que des dimensions à aborder dans ce type de démarche;

Etant donné que la SARL unipersonnelle AICO – aide et conseil aux collectivités est un prestataire spécialisée dans l'accompagnement des petites et moyennes collectivités sur les domaines portant sur la vie quotidienne d'une collectivité

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

La S.A.R.L.U AICO – aide et conseils aux collectivités sise 131 impasse des palmiers – PIST OASIS, 30100 Alès, représentée par sa Gérante, Madame Méryl DEBIERRE, est retenue au titre de la mission d'accompagnement de la commune de Belvezet pour un montant de prestation de service forfaitaire maximal de 25 000 € hors taxes.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le contrat, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

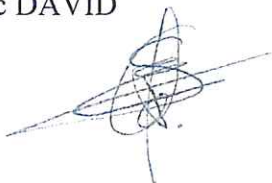
Questions diverses :

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Mardi 09h00 – 12h00
- Jeudi 09h00 – 12h00
- Vendredi 09h00 – 12h00

Clôture du conseil à 18h19
Belvezet, le 10 janvier 2022

Le secrétaire de séance
Eric DAVID

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric David', written over a horizontal line.